

---

## CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2015

---

Le conseil municipal légalement convoqué le 15 janvier 2015, s'est réuni en séance ordinaire, le 22 janvier 2015 à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

**Etaient présents :** M. BUSSON, Maire  
MMES MARTIN, PILVIN, M. COUILLARD, adjoints  
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM  
MM. BREHIER, HY, LECOMTE, LEVEUF, conseillers.

**Absent excusé:** M. BARIL

**Absent :** M. DAKYO

**Secrétaire de séance:** Jean Baptiste LEVEUF

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de Laurent BARIL était donné à M. Alain COUILLARD.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **1.1. Tableau d'avancement de grade (Délibération n°1-01-15)**

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précise que l'avancement de grade (évolution de grade à l'intérieur du cadre d'emplois) a lieu notamment, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement :

- ✚ soit au choix, après avis de la Commission Administrative Paritaire par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience professionnelle,
- ✚ soit après sélection par voie d'examen professionnel, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

L'article 80 de cette même loi précise, quant à lui, que le tableau d'avancement susvisé est :

- ✚ arrêté par l'autorité territoriale.

Il propose donc de fixer au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade, ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'Emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100
C	Adjoint technique	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100

Monsieur Le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire (CAP) émettra un avis sur cette proposition ;

Le conseil municipal valide le tableau d'avancement de grade ainsi proposé.

### **1.2.Reclassement indiciaire pour les non-titulaires (Délibération n°2-01-15)**

Monsieur le maire rappelle le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C de la Fonction Publique territoriale ; Comme suite à l'augmentation du SMIC et afin d'éviter le versement d'allocation différentielle (pour rattraper le SMIC) pour les agents contractuels rémunérés sur la base indiciaire équivalente au 1<sup>er</sup> échelon des adjoints techniques, administratifs ou d'animations, il propose pour rester équitable de faire bénéficier les agents non titulaires de l'évolution de ce reclassement indiciaire. L'indice de rémunération passera ainsi de 330/316 à 340/321.

Le conseil municipal approuve cette proposition. Un avenant aux contrats sera signé par M. Le Maire.

## **2. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **2.1.Commission Cadre de vie**

↳ Rapport de Roselyne PILVIN

Le concert du nouvel an dans l'église s'est bien passé malgré quelques soucis de chauffage.

L'installation de chauffage à l'église sera donc à revoir, travaux de sécurité à réaliser sur le budget 2015.

La réparation du clocher devient urgente.

Des contrats seront à renouveler sur 2015, illuminations de Noël....

En projet, la création d'un groupe de travail sur l'embellissement de la commune, ouvert aux extérieurs, pour le fleurissement, les plantations, etc.

### **2.2.Commission Informations-communications**

↳ Rapport de Michèle MARTIN

Le « B.A.T. » (Bon A Tirer) du plan de la commune a été transmis à la société 'Média plus'. 1500 plans seront réédités ainsi que 50 « sous mains ». Ces plans sont remis gratuitement à la commune grâce aux règlements d'encarts publicitaires de nos artisans et sociétés locaux.

Questionnaire « Liaisons », 26 réponses ont été rendues sur 593 questionnaires distribués. Les commentaires reçus seront analysés par la commission.

Le 3 février prochain, le chèque « Téléthon » sera remis par le canton de ST ROMAIN. Plus de 11 000 € de dons.

### **2.3.Commission scolaire**

↳ Rapport de Caroline GUILMATRE

La commission scolaire travaille sur le renouvellement du contrat cantine. Monsieur Le Maire souhaiterait faire une synthèse des pratiques des communes aux alentours.

La commune de ST MARTIN DU MANOIR propose l'organisation d'un cross commun pour les enfants des écoles.

La question va être proposée aux enseignants.

Une rencontre a eu lieu avec les enseignants pour faire le point des activités périscolaires.

## 2.4. Commission Travaux

↳ Rapport d'Alain COUILLARD

Il est prévu la réalisation du marquage au sol au cours du 1<sup>er</sup> trimestre prochain

La deuxième vacation de comptes-véhicules dans la côte des châtaigniers et la vallée est en cours. Ce comptage permet de mesurer les vitesses et de différencier les véhicules lourds et légers. Nous attendrons les résultats de la D.D.R.

Il est prévu le renforcement du réseau eau côte des châtaigniers en 2015.

Dans le cadre de la réfection de la voirie bas côte de la cavée (trx 2015), il serait intéressant de renforcer aussi le réseau eau sur ce tronçon.

La commune devra prochainement se pencher sur l'éclairage public pour le programme 2016 du SDE 76.

M. COUILLARD donne la parole à M. Laurent HY pour ce qui concerne les bois communaux.

L'abattage et le débardage est terminé dans le bois du château. 137 arbres ont été abattus. Des cheminements grossiers ont été refaits.

Il reste le retrait des houppiers en 2<sup>ème</sup> phase.

L'intervention de nos agents sera nécessaire en 3<sup>ème</sup> phase pour remise en état des lieux (étalage de terre et réensemencement).

## 3. QUESTIONS DIVERSES

### 3.1. Renouvellement contrat progiciel « MAGNUS » (délibération n° 3-01-15)

Dans le cadre du contrat de suivi du progiciel « MAGNUS », le conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance avec le prestataire « BERGER LEVRAULT » pour le progiciel « MAGNUS » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017, et mandate Monsieur Le Maire à signer ce contrat de 3 ans, pour un montant de 1921.97 € HT la première année, la formule de révision étant stipulée sur le contrat.

### 3.2. Informations pour le prochain conseil municipal

- **Piézomètre CODAH**

La CODAH envisage la pose d'un piézomètre pour mesurer le niveau d'eau de la nappe phréatique à l'aide d'une sonde.

Celui sera posé à proximité de l'entrée du cimetière. Les travaux de tubage sont déjà effectués. Une mise à disposition de quelques m<sup>2</sup> est nécessaire pour protéger cette installation et permettre aux techniciens, l'accès sur la parcelle communale. Une convention d'occupation sera donc signée prochainement entre notre commune et la CODAH.

- **Projet de Plan de Gestion des Risques Inondation (P.G.R.I.)**

Un avis devra être émis par le conseil municipal sur le P.G.R.I. lors de la prochaine séance. Le dossier est mis à la disposition des élus pour consultation. Une synthèse du projet est distribuée aux élus.

- **Compte administratif 2014**

Afin de familiariser les nouveaux élus avec les chiffres, une première version du compte administratif 2014, a été distribué aux conseillers.

Le compte administratif sera voté à la prochaine séance, après réception du compte de gestion de M. Le Comptable municipal (Trésor Public).

## TOUR DE TABLE

### Pierre BREHIER

- ↳ souhaite quitter une des 4 commissions où il siège, compte tenu de l'engagement temps demandé. Il en décidera avec ces collègues concernés.

### Axelle BRIERE

- ↳ nous informe du départ de la course d'orientation samedi 24 janvier à 17h00, départ de l'école primaire.

### Prochaines réunions

- Commission élections ☞ vendredi 27 février 2015 à 18h00
- Conseil Municipal ☞ Jeudi 19 Février 2015 à 19h00.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*